

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

2 - La longue saga des athlètes transgenres, intersexués et hyperandrogènes dominant les femmes biologiquement non dopées

Leur présence a débuté à l'entame des années 1920 et s'est renforcée après 1966 avec la mise en place d'un contrôle de féminité peu performant - abandonné par le CIO en 1996 - laissant aux Fédérations internationales le soin de faire elles-mêmes la police en n'acceptant que des femmes authentiques dans les compétitions féminines

Depuis août 2021 et les Jeux olympiques de Tokyo, les athlètes transgenres, transsexuels et intersexués sont admis à prendre part à une épreuve olympique à condition que leur taux de testostérone soit inférieur à un seuil réglementé par leur fédération internationale

1968 – 2020 – Le long parcours accidenté des tests de féminité à la mode olympique

1968 - JEUX OLYMPIQUES - Grenoble (France) - premiers contrôles par tirage au sort

◆ Tirage au sort

Les premiers tests de féminité concernant des athlètes olympiques sont apparus aux Jeux d'hiver de Grenoble. Le responsable de ce contrôle, le médecin français Jacques Thiebault, membre de la Commission médicale du CIO, rappelle cette première :

« A Grenoble, j'avais organisé, faute de pouvoir examiner toutes les concurrentes, un tirage au sort. En fait, l'annonce du contrôle a eu un rôle de dissuasion : il y a eu des absences curieuses ».

◆ Test de Barr

Le test de Barr, premier examen de « féminité », consiste à prélever par simple frottis, les cellules de la région postérieure de la muqueuse buccale. Ces cellules, lorsqu'elles proviennent d'un organisme génétiquement féminin (XX) contiennent normalement des corpuscules particuliers dits de Barr, que l'on peut facilement mettre en évidence par une coloration spéciale et dont la proportion est supérieure à 5 pour cent des cellules examinées.

Généralement, chez la femme, on trouve plus de 20 cellules sur 100 pourvues du corpuscule de Barr. Ce test, estiment les experts olympiques, est suffisant pour prouver la féminité du sujet examiné. D'après le professeur Gilbert-Dreyfus : « *Le test de Barr n'a pas de valeur décisive et nous paraît même le moins important et le moins significatif de nos moyens d'investigation* ».

Le chromosome Y est mis en évidence par un test fluorescent.

◆ Le caryotype

Si le test de la chromatine sexuelle est difficile à interpréter, on examine, grâce à la technique du caryotype, l'ensemble des chromosomes d'une personne (44 plus 2 chromosomes spécifiques pour chaque sexe, dits chromosomes sexuels).

Cet examen se fait par prélèvement sanguin sur certains globules blancs tels que les lymphocytes et les monocytes, cellules jeunes au pouvoir de division élevé.

◆ L'examen gynécologique

Cette exploration clinique permettra de vérifier la concordance avec le sexe chromosomique.

1968 - JEUX OLYMPIQUES – Mexico (Mexique) : 844 athlètes contrôlées

Toutes les concurrentes sont contrôlées, soit 844 athlètes.

Chaque athlète ayant satisfait aux tests reçoit un certificat de féminité. Ce document peut être présenté pour toute autre compétition sportive.

1972 - JEUX OLYMPIQUES – Munich (Allemagne) : le sexe tiré par les cheveux

❶ Aux JO de Munich en 1972, les prescriptions régissant la détermination du sexe sont unifiées, adaptées aux connaissances cellulaires de l'époque

- ◆ Le contrôle de féminité de toutes les concurrentes prenant part aux compétitions sportives féminines des Jeux olympiques sera fait selon les décisions et instructions de la commission médicale du Comité international olympique. Par respect pour les droits de l'individu, le résultat de cet examen ne pourra être divulgué.
- ◆ Les concurrentes inscrites aux épreuves féminines doivent se présenter au centre de contrôle de féminité. Les concurrentes qui ne se présenteront pas ne pourront pas participer aux Jeux.
- ◆ Le test aura lieu sous le contrôle d'un membre de la commission médicale du CIO.
- ◆ Au nom de la Commission médicale, le groupe de contrôle de féminité communiquera à chaque chef de mission ou à son délégué le jour et l'heure où aura lieu le test pour son équipe.
- ◆ Les représentants des délégations ayant reçu cette notification seront responsables de la présence de leurs concurrentes à la salle d'examen à l'heure indiquée, munies de leur carte d'identité et accompagnées d'un interprète (si nécessaire).
- ◆ Les concurrentes en possession d'un certificat de féminité délivré par la Commission médicale du CIO, seront exemptées d'un nouvel examen sur présentation de ce certificat au bureau de contrôle de féminité.
- ◆ L'identification de l'athlète se présentant au contrôle de féminité sera fondée sur la carte d'identité, la photo de la concurrente, son poids, sa taille et son numéro d'accréditation. Dans certains cas, la concurrente peut être priée de présenter son passeport.
- ◆ On recherchera en premier lieu les chromatines X et Y sur un prélèvement de la muqueuse buccale.
- ◆ Si le test n'est pas concluant, l'athlète devra se soumettre à des tests plus poussés, fixés par la Commission médicale du CIO.
- ◆ Les résultats de l'examen pourront seulement être communiqués au président de la Commission médicale ou à son représentant.
- ◆ Si les résultats de ces examens l'exigent, le président convoquera une réunion de la commission médicale. Un médecin de l'équipe et un représentant de la fédération internationale concernée pourront y assister. Un examen physique pourra alors être prescrit et effectué par un médecin gynécologue membre de la Commission médicale ou agréé par cette dernière.
- ◆ La Commission médicale délivrera un certificat de féminité aux concurrentes dont l'examen sera concluant.

❷ La « *marathonwoman* » de New York, Grete Waitz (Norvège), témoigne de son expérience personnelle : « Toute femme qui participe à une épreuve internationale doit également passer par le test du sexe. Pour autant que je sache, depuis 1973, c'est un test qui ne se pratique plus qu'une seule fois, et après l'avoir passé cette année-là, j'ai reçu une sorte de passeport, une "licence" établissant que je suis une femme ! Aux Championnats du monde en 1983, par exemple, ils ont demandé à voir ma licence. Actuellement, ce test se fait en prélevant des cellules dans la bouche, mais imaginez, dans les années 60, les femmes devaient parader nues devant un comité pour vérifier leur légitimité. La première fois que j'ai passé un contrôle de féminité, c'était aux Jeux olympiques de Munich en 1972. A l'époque, ils prélevaient des cheveux qu'ils examinaient au microscope. Lorsque ce fut mon tour, mes cheveux devinrent la source d'une grande discussion. La responsable commença à secouer la tête. Je commençai à transpirer. J'étais nerveuses avant le test - j'avais entendu des histoires de femmes qui n'étaient pas vraiment des femmes - et les images de mes dix-huit ans me revenaient en mémoire. Et tandis que le groupe discutait autour de mes cheveux, je commençai sérieusement à penser que, peut-être, je n'étais pas vraiment une femme, après tout. Puis on examina un de mes sourcils et, finalement, je reçus l'accord. En fait, mes cheveux étaient si fins qu'ils n'arrivaient pas à trouver ce qu'ils recherchaient. En sortant, je déclarai à une coéquipière : *Ouf, c'est bon. Je suis une femme.* »

[Grete Waitz et Gloria Averbuch.- World class .- New York (USA), Warner Books, 1986 .- 259 p (pp 34-38)]



La Norvégienne Grete Waitz surnommée la *marathonwoman de New York*.
9 victoires entre 1978 et 1988 au marathon de *la grosse pomme*

1972 - SKI - JO Sapporo (Japon) : une chute liée au sexe

❶ Récit de la journaliste scientifique Joelle Le Moal : « Le Dr Maurice Vrillac, président de la commission médicale des JO d'Albertville, raconte par exemple le cas d'une skieuse française promise à de brillants résultats aux Jeux de Sapporo au Japon, et qui fut disqualifiée à la suite du contrôle sexuel. « *C'était une grande et belle femme, dont l'examen clinique n'avait rien révélé. Elle connaissait son anomalie. Pour éviter le scandale et protéger sa vie privée, nous avons dû organiser une mise en scène : chute lors de l'épreuve d'entraînement, faux plâtre, fausse conférence de presse. Personne n'aurait pu se douter, à la voir, d'un problème de ce genre ! D'ailleurs cette personne mène une vie tout à fait « féminine » et est mariée.* » [Ndla : il s'agissait de Françoise Macchi]

D'ailleurs, dans le mensuel *Ski Magazine* du 24.11.1972, le couturier parisien Daniel Hechter, un sacré connaisseur en matière de canons féminins, ne disait-il pas à propos de Françoise Macchi : « *Quelle silhouette ! Si Françoise le désire, elle pourra présenter les modèles de ma prochaine collection.* » [*Ski Magazine*, 1972, n° 8, 24 novembre, p 50]

Or, c'est justement contre ce genre de situation que s'insurgent les partisans d'une suppression du contrôle. A l'appui, le témoignage de Marc Fellous (Institut Pasteur) qui participa, avec son équipe, à la découverte du « gène du sexe ». Pour lui, aucune des anomalies génétiques mises en évidence par le test ne confère un quelconque avantage physique. « *Ce sont des hommes ou des femmes, un point c'est tout. Le problème de la fraude est surtout hormonal (dopage). Les anomalies qui pourraient être avantageuses d'un point de vue sportif seraient plutôt le syndrome de Marfan (grande taille, hyperlaxité ligamentaire) ou certaines achondroplasies.* »

Mais cet avis n'est pas partagé par le Dr Vrillac pour qui les problèmes génétiques et hormonaux sont indiscutablement liés. Selon lui, par exemple, la skieuse précédemment citée (génotype XY), était effectivement avantagée par sa taille, sa masse musculaire et certains traits morphologiques. » [Joelle Le Moal.- JO : les sages ont les glandes. - *JIM*, 1992, n° 222, 29 janvier, pp 15-16 (16)]

❷ Épilogue : le renoncement de Françoise Macchi - Récit du journaliste Jean Cormier : « En décembre 1968, Françoise Macchi s'imposait en équipe de France en remportant le géant de Val-d'Isère. Au soir de sa victoire, Jacky Fourno dit : « *La Fouèse possède toutes les qualités requises pour devenir l'indiscutable numéro 1 au monde.* » C'était l'époque où la descente et le géant la passionnaient, tandis que le slalom l'exaspérait, lui tapait sur les nerfs. Son manque de concentration, l'idée toute faite qu'elle « n'était pas slalomeuse » l'empêchaient d'être la skieuse complète que Fourno avait pressentie. Puis vint le slalom hors Coupe du Monde de Grindewald en 1971 qui la vit triompher. Elle venait enfin de se faire violence. Désormais tout s'annonçait possible pour elle, même le grand chelem aux Jeux ! Pourquoi pas ? On connaît la suite. A l'entraînement, une plaque de glace la catapulta dans les airs et elle retombait avec une terrible entorse à la jambe gauche. Pour elle, les Jeux étaient terminés avant même d'avoir commencé. Mais après tout, à 21 ans, on est certes adulte en ski comme dans la vie, mais l'on a encore du bon temps devant soi. Quand La Fouèse déclara aux Jeux qu'elle allait raccrocher, on se prit à croire que ces paroles étaient prononcées sous le coup de l'amertume. Mais l'on dut se rendre à l'évidence, puisque notre svelte championne a rangé ses lattes de compétition pour s'occuper d'un magasin de sport qu'elle possède dans le centre commercial de Châtel, à deux pas de l'hôtel de ses parents. « *Bientôt, je vais ouvrir un second magasin de vêtements, pour jeunes celui-là. J'ai fait mon temps en équipe de*

France, je veux désormais vivre comme une jeune femme libre, c'est-à-dire profiter de ma jeunesse. J'avais consenti des efforts en vue des Jeux. Tout s'est écroulé... j'ai souffert. C'est terminé, le ski de compétition. Dépassé pour moi... »

En la perdant, l'équipe de France a vu s'en aller l'une de ses natures les plus dynamiques. Son feu sacré s'est éteint. Quel dommage. »

[Jean Cormier.- Françoise Macchi bientôt un deuxième magasin. - L'Équipe Ski Magazine, 1972, n° 8, 24 novembre, p 23]

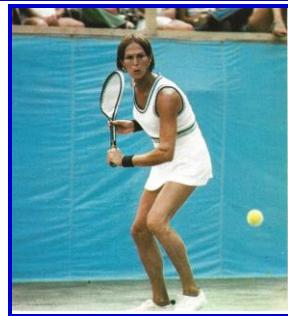
③ « *Elles n'étaient pas des hommes* » - « Entrée dans l'équipe de France de ski en 1971 à l'âge de 13 ans, championne d'Europe un an après, championne du monde de slalom spécial en 1974, douze fois championne de France, Fabienne Serrat est sans nul doute l'une des plus grandes athlètes de ces vingt dernières années. Elle répond au Quotidien du Médecin sur le test de féminité : « *Oui, nous subissions sans doute à cette époque (1972) un test de Barr. Deux de mes amies (Françoise Macchi et Jocelyne Périllat) ont vu leur carrière brisée à cause de ce test. Pourtant je suis sûre, pour les avoir côtoyées, qu'elles n'étaient pas des hommes.* »

[Le Quotidien du Médecin, 1992, n° 4901, 7 février, p 22]

1975 - TENNIS - Renée Richards (Usa) : une transformation performante

- Né le 19 août 1934.

① Renée Richards, une joueuse de tennis transsexuelle qui s'appelait Richard Raskind avant une opération en août 1975, confirme la supériorité de l'« homme-femme ». En 1979 à près de quarante-cinq ans, l'ophtalmologiste de New York a en effet battu Virginia Ruzici, âgée de 24 ans et championne de Roland-Garros 1978, en quart de finale de l'Open des USA sur terre battue à Indianapolis. Cette joueuse, en tant que « père » avait eu un enfant tout à fait normal...



Richard Raskind devenue Renée Richards

« D'un sexe à l'autre

Avec Renée Richards, la transexuelle, le tennis a connu son fait divers le plus extravagant. Avant de subir il y a trois ans une opération qui fit de lui une femme, le docteur Richard Raskind, ophtalmologiste en vue de Newport Beach, en Californie, était un paisible père de famille, joueur de weekend après avoir été un espoir de New York plus de vingt ans auparavant. Changeant de sexe à 40 ans, il devint évident que son 1,84 m et son jeu de gaucher(ère) percutant allaient provoquer pas mal de réactions défavorables de la part des championnes qui virent d'un mauvais œil cette athlète débarquer dans leur univers pour venir les priver de leur gagne-pain.

Elle eut en effet beaucoup de mal à se faire accepter sur le circuit féminin, les joueuses et les organisateurs de tournois se refusant à rencontrer ou à engager un être humain qui ne satisfaisait pas aux tests chromosomiques en vigueur. C'est ainsi qu'elle fut exclue, entre autres endroits, de Roland-Garros en 1977. Il fallut à Renée Richards l'aide dévouée de Billie, Jean King et le recours de la justice américaine pour être enfin acceptée. Ce n'est qu'en août 1977, lorsque la Cour suprême de l'Etat de New York commanda à tous et à toutes de reconnaître Renée Richards comme une femme à part entière que la joueuse transexuelle put enfin disputer régulièrement les compétitions du circuit professionnel féminin. Et à Forest Hills, battue en simple au premier tour par Virginia Wade, Renée Richards atteint la finale de double dames, associée à Betty Ann Stuart. Cette performance fut suivie de nombreuses victoires en simple, puisqu'elle battit en fin de saison de bonnes joueuses comme Betty Reid, Jeanne Russel et Betsy Nagelsen, ce qui lui valut d'être classée 12^e au classement américain pour 1977. En 1978, elle a disputé notamment le championnat interville de la Word Team Tennis, au sein de l'équipe des New Orleans Nets. »

[Editions Rencontre S.A, Lausanne, 1979]

② Un dossier de l'écran – l'émission-phare de France 2 - le 15 décembre 1987 est consacré à la place des transsexuels dans la société, notamment dans le sport. Le téléfilm d'Anthony Page dont le pitch porte sur la vie de Richard Radley, joueur de tennis qui a décidé de changer de sexe, sert de trame pour alimenter le débat « *D'un sexe à l'autre, elle ou lui* ».



Les dossiers de l'écran – mardi 15 décembre 1987
dont le thème était « *D'un sexe à l'autre, elle ou lui* », inspiré de la vie de Renée Richards

③ Chris Evert, joueuse classée n° 1 mondial au milieu des années 1970, évoque ses confrontations sur un court avec Renée Richards la tenniswoman transsexuelle

« Chris Evert rejoint Martina Navratilova pour parler des athlètes transgenres dans le monde du sport. La légende du tennis américain s'est ouverte sur la joueuse de tennis transgenre Renée Richards, qu'elle a affrontée lorsqu'elle avait 20 ans et sa rivale plus de 40 ans. Evert a affronté Renée Richards six fois au cours de sa carrière et a fini par gagner à chaque fois. Il y a quelques années, Chris a déclaré à propos de son adversaire transgenre : "Voici quelques faits ...

1) Lorsque j'étais numéro 1 mondial, j'ai eu du mal à battre Renée. Elle avait 43 ans ... 2) Renée a dit que si elle avait eu 25 ans, elle aurait éliminé tout le monde du court. 3) Martina n'est pas détestable et Renée est géniale.

J'ai affronté Renée Richards alors qu'elle avait 43 ans et qu'elle n'était pas en forme, comme elle l'a admis, et (j'ai eu du mal à la battre) - et j'étais classée N°1 au monde."

Martina Navratilova, sur le sujet, a exprimé un jugement sévère sur une question très sensible dans le monde du sport: "Il est certainement injuste pour les femmes de devoir se mesurer à des personnes qui, biologiquement, sont encore des hommes. Je suis heureuse de m'adresser à une femme transgenre sous la forme que vous préférez, mais je ne serais pas heureuse de concourir contre elle."

La victoire d'Alicia Rowley, joueuse de tennis née de sexe masculin, dans l'un des tournois pour femmes de plus de 55 ans organisés par l'*Association américaine de tennis*, a suscité une vive réaction de la part de Navratilova. L'ancienne championne s'est insurgée contre la présence d'athlètes transgenres lors de certains événements. La championne aux 168 titres en simple et 18 titres du *Grand Chelem* est intervenue dans une polémique née sur X et a exprimé son point de vue sans mâcher ses mots : "Hé, Usta : le tennis féminin n'est pas fait pour les athlètes masculins ratés, quel que soit leur âge.

Est-ce que ce serait autorisé à l'US Open ce mois-ci ? Sur présentation d'une pièce d'identité ? Je ne pense pas ... C'est du patriarcat pour les hommes biologiques d'insister sur le droit d'entrer dans des espaces créés pour les femmes. Est-ce difficile à comprendre ?

[Tennisworld.com, 03.09.2023]

RICHARD RASKIND ET RENÉE RICHARDS : LEURS PALMARES

« Celui qui a inventé le simple mixte est né le 19 août 1934 à New York, porte jusqu'à sa "métamorphose", le nom de Richard Raskind, et s'est marié en 1969 avec Barbara.

Joueur d'un honnête niveau international, il se fait joueuse transsexuelle sous le nom de Renée Richards. Durant sa carrière professionnelle, elle atteindra, en 1977, le 22^e rang mondial, son meilleur classement au top 50 des stars des courts.

1^{er} service : avant la "rectification"

1953

- junior de la côte Est (Usa)

1954 à 1974

- capitaine de l'équipe de football de Harvard-Yale
- champion d'élite dans la marine pendant son service militaire.
- remporte le tournoi de l'état de New York
- atteint 3 fois la finale du tournoi de l'Est sur terre battue
- bat plusieurs joueurs de haut niveau : Tony Palafox (Mexique) (2 fois), Sidney Schwartz (Usa), Paul Crantis (Usa), Ned Weld (Usa), King Van Nostrand (Usa), John Mangan (Usa), Ted Hoehn (Usa), Don Rubell (Usa)
- associé à Steve Stockton (Usa) bat, en 1964, en double dans le tournoi de l'Est sur terre battue, Arthur Ashe (Usa) et Karl Hedrick (Usa).

1972

- finaliste contre Gene Scott du championnat des Usa sur terre battue des plus de 35 ans

1973

- catégorie vétéran (35 ans)
- 13^e Américain
- 3^e du classement de sa ligue *l'Eastern Lawn Tennis Association*
- quart de finaliste à Forest Hills du championnat des Usa des plus de 35 ans (battu par Steve Scott (Usa) qui remporta finalement le tournoi); ce fut la dernière épreuve masculine à laquelle participa Richard Raskind.

2^e service: après l'opération d'août 1975

1976

- vainqueur du tournoi de La Jolla (Californie), (bat en finale Robin Harris (Usa) par 6/1, 6/1)
- demi-finaliste du tournoi de South Orange (battue par Lea Antonoplis (Usa) 6/7, 6/3, 6/0)

1977

- 22^e mondiale,
- 12^e Américaine
- vainqueur des tournois de Buenos Aires et finaliste du Tennis Week Open,
- finaliste du double dames de l'U.S. Open (associée à Betty-Ann Stuart (Usa)). **Cette dernière performance lui a permis d'établir le record de la joueuse la plus âgée (43 ans) à avoir disputé une finale de l'U.S. Open,**

1978

- 30^e mondiale,

1979

- demi-finaliste du double mixte de l'U.S. Open associée à Ilie Nastase (Roumanie),

1980

- 64^e mondiale (décembre)

1983

- retraite sportive à 49 ans.

1976 - SPORTS ÉQUESTRES - Anne d'Angleterre (Grande-Bretagne) : exemptée de vérification de sexe

« La princesse Anne est la première et la seule femme à ne pas avoir subi la vérification du sexe aux Jeux olympiques depuis que cette mesure a été introduite en 1968. »

[Craig et David Brown. - [Le livre des listes de sports] (en anglais) .- Londres (GBR), éd. Sphere Books, Ltd, 1983 .- 226 p (p 79)]

COMMENTAIRES JPDM - En raison d'une blessure, et bien que présente à Montréal, la princesse Anne n'a pu participer aux JO de 1976.

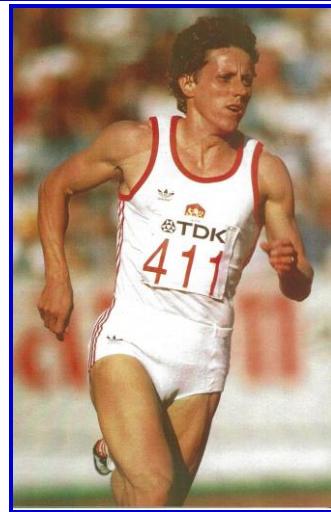
1980 - JEUX OLYMPIQUES – Moscou (Urss) : la rumeur

Jeux olympiques de Moscou - Le prince Alexandre de Mérode, président de la Commission médicale du CIO, a démenti, samedi, les informations d'après lesquelles sept athlètes féminines n'avaient pas

satisfait aux examens médicaux destinés à confirmer leur sexe. « *La nouvelle est absurde et totalement fausse*, a déclaré le prince belge (qui dirige la lutte menée depuis 12 ans par le CIO contre le dopage). *Toutes les filles ont satisfait aux tests.* » Le Pr Arnold Beckett, membre de la commission, chargé des contrôles antidopage aux Jeux, a avoué de son côté : « *Nous surveillons toujours de très près les tests de sexe. Et toute femme qui n'y satisfait pas est exclue de la compétition.* Mais c'est notre politique que d'être aussi discret que possible et de ne pas donner de publicité à ce sujet. *Les intéressées sont simplement informées, discrètement, qu'elles ne sont pas admises à concourir. Ces tests sont compliqués et il faut un jour ou deux pour connaître les résultats* » a ajouté le Pr Beckett, en précisant que tout résultat était connu avant le début des Jeux, car les filles subissent les tests dès leur arrivée au village olympique. » [L'Équipe, 04.08.1980]

1983 - ATHLÉTISME - Jarmila Kratochvilova (Tchécoslovaquie) : « *Est-elle une vraie femme* ?

• Née le 2 janvier 1951 d'un père modeste employé d'Etat et d'une mère paysanne, Jarmila Kratochvilova est une robuste fille de Golcuv Jenikov, petite bourgade à 80 km à l'Est de Prague. Signes particuliers : cheveux frisés et clairs, yeux gris-bleu, nez profilé, menton en galochette tirant vers la gauche, fin duvet blond sur les joues, poitrine de limande et surtout fessiers très masculins. Le tout mesure 1,70 m, pèse 68 kilos et fait jaser la grande presse ; elle est surnommée *Kratoch*.



Jarmila Kratochvilova

**Championnats du monde d'athlétisme à Helsinki le 10 août 1983 : 400 m 1^{re} en 47"99.
Elle détient le record du monde féminin du 800 m depuis le 26 juillet 1983 (1' 53" 28)**

Noël Couëdel (*L'Équipe*) : « ... La Tchécoslovaque Jarmila Kratochvilova est souvent présentée comme un monstre du stade (...). Nous avons été voir le monstre de plus près. Jarmila Kratochvilova est-elle vraiment si laide que cela ? Pendant que l'ami Pavel Vitous lui traduit mes premières questions, je la détaille à la dérobée. Nez profilé, menton en galochette tirant vers la gauche, léger duvet blond sur les joues, plus fourni au-dessus des lèvres. L'ensemble offre un visage disgracieux malgré les cheveux frisés et clairs, les yeux gris-bleu qui s'allumèrent plusieurs fois pendant l'entretien. Jarmila porte un tee-shirt à rayures rouges qu'aucune poitrine ne tend, mais, ce qui impressionne le plus, ce sont ses biceps qui roulent sous mes yeux comme une menace permanente. Les fermetures éclair du pantalon de survêtement, qui ne sont pas tirées, laissent apparaître des jambes extraordinairement poilues. ». [L'Équipe, 08.09.1982]

Jean-Pierre Lacour (*Le Figaro*) : « La Tchécoslovaque Jarmila Kratochvilova a réussi le doublé qu'elle envisageait aux championnats du monde sur 800 m et 400 m. Elle avait battu le record du monde de la distance la plus longue juste avant Helsinki en 1'53"43.. Elle a battu celui du tour de piste, ici même, en devenant du même coup la première femme sous les 48" (47"99).

On discutera pourtant de la promotion de l'athlétisme féminin faite par cette championne, son physique s'apparentant plus à un homme qu'à une femme. C'est le seul point qui, dans le cas de Kratochvilova puisse d'ailleurs être discuté. » [Le Figaro, 11.08.1983]

Benoît Heimermann (*Le Matin de Paris*): « Avant d'entamer son tour d'honneur - le deuxième en l'espace de vingt-quatre heures - Jarmila a hésité. Lancée à toute allure sur la piste, les coudes collés au corps, le buste et la tête légèrement inclinés, elle ne craint personne. Elle se sait irrésistible. Au repos, obligée de répondre aux sollicitations des uns et des autres, aux suppliques des photographes et aux acclamations de la foule, elle se sent mal à l'aise, presque honteuse de devoir composer avec tous ces téléobjectifs et tous ces regards posés sur elle. Jarmila n'est pas belle. Elle ne répond en rien à l'image que l'on se fait d'une star. Ses épaules sont trop larges, son visage trop dur et ses muscles trop saillants. A trente-deux ans, elle en paraît cinq de plus et tout laisse à penser que les entraînements auxquels elle se soumet ont peu de chance d'avantage sa silhouette au cours des prochaines années. » [*Le Matin de Paris*, 12.08.1983]

Gérard Edelstein (*L'Équipe*) : « Nous tenons de source sûre (c'est-à-dire de Pierre Dasriaux, superviseur technique des compétitions en tant que membre du conseil de la Fédération internationale d'athlétisme Amateur (IAAF) et secrétaire honoraire de l'Association Européenne d'Athlétisme (AEA) que Kratochvilova mérite non seulement tout à fait son titre de demoiselle mais encore qu'elle se situe biologiquement parlant, parmi les plus féminines de toutes les concurrentes engagées : « *Les tests cytologiques et l'examen capillaire ne laissent aucun doute à ce sujet*, dit Pierre Dasriaux. *Kratochvilova n'est peut-être pas aussi agréable à regarder que certaines autres concurrentes mais au contraire de ce qu'affirma un peu légèrement l'Allemande Gaby Bussmann, ce n'est pas un homme déguisé en fille.* » Ouf, on respire ! » [*L'Équipe*, 13.09.1983]

1984 - JEUX OLYMPIQUES – Los Angeles (Usa) : contrôle renforcé ! Le CIO ne fait pas confiance aux fédérations internationales

« Les certificats de féminité accordés en championnats internationaux par les fédérations sportives pourraient ne pas être acceptés par les autorités olympiques. Dès lors, toutes les concurrentes féminines à Los Angeles qui n'auraient pas participé à d'autres Jeux olympiques seraient soumises à un contrôle de leur sexe. »

[*L'Équipe*, 02.02.1984]

1984 - DÉPISTAGE - Belgique : contrôle de féminité contesté

« La Fédération belge **contesté la véracité des contrôles de féminité** et demande qu'on recherche une méthode plus efficace pour éviter des erreurs. »

[*L'Équipe*, 04..08.1984]

1986 - DÉPISTAGE – Pr Albert de la Chapelle (Finlande) : 90 pour cent passent au travers du test de Barr

● En 1986, le professeur Albert de la Chapelle, médecin finlandais de l'université d'Helsinki, a publié dans une revue scientifique américaine que le test de vérification du sexe à partir de la chromatine sexuelle (test de Barr) utilisé par la commission médicale du CIO, n'est pas vraiment fiable.

Il ajoute qu'à son avis et après des recherches approfondies : « *Cette méthode est non seulement inadaptée puisqu'elle n'exclut que 10 % soit une minorité de « celles » qui devraient s'abstenir de participer aux mêmes épreuves que les « femmes naturelles », mais également discriminatoire du fait qu'elle élimine des femmes qui devraient être autorisées à concourir aux JO dans la catégorie du sexe faible.* »

Contrôle de féminité –

Aux Jeux, on se contente de prélever un frottis de muqueuse buccale. Si le résultat précédent est difficile à interpréter, on examine, grâce à la technique du caryotype, l'ensemble des chromosomes d'une personne.

Les déviations les plus fréquentes -

Ce dernier type de recherche permet de détecter trois grands groupes d'intersexualités.

- Le pseudo-hermaphrodisme masculin ou féminin, qui se caractérise par la présence chez un même individu de glandes sexuelles masculines ou féminines, mais avec des caractères sexuels secondaires de l'autre sexe ou des deux sexes.
- L'hermaphrodisme vrai, état intersexuel défini par la présence chez un même sujet, d'un testicule et d'un ovaire.
- La dysgénésie gonadique caractérisée par une ambiguïté des organes génitaux internes et externes. Les anomalies chromosomiques qui "orientent" un hermaphrodite ou un individu intersexué vers un type plutôt masculin avec musculature développée sont en principe éliminées par un contrôle de féminité.

Les bien « déguisés » (ées) -

En revanche, pour le spécialiste finlandais, le test de Barr n'écartera pas les mieux déguisés (ées) :

- **Les femmes anabolisées** pendant des années qui se sont ainsi bâti de manière surnaturelle une masse musculaire localisée à certaines parties du corps et qui, afin de ne pas être positives au contrôle antidopage, ont interrompu à temps la prise d'hormones.
- Alors qu'en 1976, les experts toxicologues ne mettaient en évidence une prise de stéroïdes anabolisants que si elle datait de moins de 15 jours, aux Jeux de Séoul en 1988, ce « retour en arrière » pouvait aller jusqu'à six mois.
- Pour contourner l'obstacle et ne pas perdre le gain de masse musculaire, elles prenaient des masquants, produits non sanctionnés jusqu'à la fin de l'année 1987. Depuis janvier 1988, elles n'ont plus que deux solutions : soit prendre des hormones anabolisantes non encore décelables (hormone de croissance), soit tricher en fournissant une urine vierge lors du prélèvement biologique et ce grâce à une petite poire en caoutchouc judicieusement dissimulée ;
- **Les femmes congénitalement hypermusclées** en rapport avec une hyperplasie surrénale congénitale (hypertrophie des glandes surrénales avec stimulation des sécrétions hormonales virilisantes) ;
- **On sait que cette pathologie présente des formes variées.** Les atteintes les plus prononcées mais aussi les plus rares s'accompagnent d'une constitution physique et d'une force musculaire de type masculin. Les formes les plus discrètes qui peuvent aller de l'hirsutisme léger à la virilisation nette sont beaucoup plus fréquentes et sont en cause chez la plupart des femmes congénitalement musclées ;
- **Les hermaphrodites vrais et les pseudohermaphrodites féminins.** Dans cette catégorie d'intersexués quelques rares sujets ont des caractères sexuels secondaires féminins (seins, pilosité) et une musculature masculine. Là aussi, la majorité d'entre eux seront considérés comme « normaux » par l'examen de la chromatine sexuelle ;
- **Les hommes positifs au test de Barr.** Deux catégories de "sportifs" anormaux peuvent passer pour des femmes à l'examen de la chromatine sexuelle. Bien que la moitié d'entre eux possèdent des seins plus ou moins développés, ils sont caractérisés par une constitution physique, une force musculaire et une orientation psychosociale de type masculin. Bien qu'il soit peu probable que ces sujets s'engagent dans les épreuves féminines, ils pourraient passer le test sans être « reconnus. ».

Comme on peut le constater, le test de Barr est un mauvais coup porté à l'éthique sportive puisqu'il ne détecte en fait que peu de femmes injustement avantagées par rapport à leurs adversaires.

Peut-être qu'en définitive, la simple inspection de l'aspect physique et des organes génitaux externes par un collège d'experts gynécologues, même si elle ne recueille pas une franche adhésion de la part des concurrentes, serait une méthode de dépistage bon marché mais aussi très performante.

❷ « Le Dr Albert de la Chapelle, de l'Université de Helsinki, soutient fermement que le test de chromatine, actuellement employé n'est pas fiable. Par conséquent, ce qu'on appelle des « mâles génétiques » ou en d'autres termes des femmes ayant subi des modifications physiologiques qui leur donnent des avantages illicites contre des « vraies » femmes, celle-là pourraient très bien se faufiler à travers les mailles du filet... L'obligation de se soumettre à ce test avait été instituée en 1968 par le CIO afin que des « désordres génétiques » ne puissent plus donner certains avantages aux fautives.

Le médecin de l'université finlandaise affirme, au bout de ses longues recherches, que ce test aura des effets moralement contraires : il laissera « passer » 90% des femmes qui ont (ou qui se sont

créé) des avantages musculaires par des moyens interdits. Tout cela en jetant, en revanche, la suspicion sur un grand nombre de femmes présentant des irrégularités chromosomiques qui ne leur donnent aucun avantage. Parfois même, c'est le contraire !

Albert de la Chapelle ajoute que le test de la chromatine ne détecte pas les femmes qui ont pris des hormones mâles pour bâtir leur force musculaire mais devient positif pour les femmes souffrant du syndrome de Turner. Autrement dit, la féminisation testiculaire avec « dysgénésie gonadique ». Affections qui ne confèrent absolument aucun avantage illicite en compétition sportive. »
[L'Équipe, 09.11.1986]

1987 - JUDO - Brigitte Deydier (France) - « Un certificat qui prouve notre état de femme »

Judokate française (- 66 kg), triple championne du monde en 1982, 1984, 1986 et vice-championne olympique en 1988 où le judo féminin apparaît comme sport de démonstration : « Vous allez me parler de féminité, dit-elle, narquoise. Je puis, sur ce sujet, vous répondre mieux que la plupart des autres femmes, puisque nous, sportives de haut niveau, nous avons un certificat qui prouve notre état de femme. »

[L'Express Sport, 1987, n° 12, 30 octobre-26 novembre, p 44]

1989 - ATHLÉTISME – Maria Josefa Martinez (Espagne) : requalifiée par l'IAAF malgré des chromosomes mâles

« L'IAAF a requalifié l'Espagnole Maria-José Martinez, qui avait été mise au ban de l'athlétisme pour une histoire de chromosomes mâles. Du coup, la Polonaise Ewa Klobukowska, qui fut en son temps (1965) recordwoman du monde du 100 m, puis disqualifiée pour les mêmes raisons que l'Ibérique, a demandé à être réintégrée dans la chronologie des records. »

[L'Equipe Magazine, 25.02.1989]

1990 - ATHLÉTISME – Dr Arne Ljungqvist (Suède) : « Barr » officiellement mis en cause

Le Dr Arne Ljungqvist, président de la commission médicale de l'IAAF et membre de la commission du CIO, estime que les tests actuels par la salive posent trop de problèmes et ne sont pas suffisamment fiables : « Il y a eu des erreurs regrettables, affirme-t-il, et nous avons évoqué ce problème lors d'une réunion de la Fondation de l'athlétisme à Monaco. Les fédérations doivent garantir le sexe des athlètes engagées dans les grandes compétitions internationales. Et pas seulement pour les femmes. Cela entrant dans le cadre d'un bilan médical nécessaire au départ pour la pratique de la compétition sportive. Des changements s'imposent pour réunir toutes ces garanties. »

[L'Equipe, 28.11.1990]

1991 - ATHLÉTISME – Rick/Ricki Carne (Australie) : quel est mon crime ?

❶ « Athlète australienne, Ricki Crane est en train de subir une épreuve qui n'a rien de sportif. Ricki est une transsexuelle, ce qui lui vaut de ne pas pouvoir courir dans les compétitions féminines. Une interdiction difficile à vivre pour elle et sur laquelle doit se prononcer depuis plus d'un an la Fédération internationale d'athlétisme. »

[Femme Actuelle, n° 399, 18.05.1992]



Ricki Carne – ex-Rick – “devenue femme pour l'état civil et pour les contrôles médicaux, mise au ban de la société féminine australienne à qui les athlètes refusent d'être confrontées”
L'Equipe magazine 1992, n° 524, 25 janvier, p 56

② Texte des journalistes André Halphen et Alain Cottier : « L'IAAF ne s'est toujours pas prononcée, un an après. Mais l'affaire a cependant évolué. Et pas rien qu'un peu. D'abord parce qu'une pétition s'est mise à circuler dans le peloton féminin, il y a quelques semaines, au début de la saison athlétique australienne. Signée par une bonne centaine d'athlètes se considérant comme des femmes « authentiques », elle fut adressée à la fédération par une ancienne championne, Joanne Jones. « *Comment laisser courir contre nous, demandaient ces dames, « une » athlète qui a au moins le cœur et les poumons d'un homme ?* »

Alors la « coupable » a décidé de se démasquer elle-même. Elle s'appelle Ricki Carne. Elle se prénommait Rick jusqu'à ce qu'une intervention chirurgicale la transformât il y a six ans. Elle est désormais complètement femme. Sur les actes d'état civil et médicalement. Des tests ont prouvé qu'elle ne sécrétait plus d'hormones masculines mais uniquement féminines sans doute sous l'action des estrogènes qu'elle absorbe régulièrement. Elle a aujourd'hui trente deux ans. « *Je me suis toujours sentie dans la peau d'une femme, explique-t-elle. La course à pied est ma passion et m'a beaucoup aidée à supporter ma nouvelle condition. J'aurais pu continuer à courir en attendant qu'on veuille bien statuer sur mon sort si cette pétition ne m'avait obligée à m'exposer publiquement. A travers elle, ce n'est pas moi seulement que l'on salit. Mais tout ma famille. Et le petit ami avec lequel je vis heureuse en compagnie de la fille qu'il a eue d'un précédent mariage* ». Ricki Carne n'est pas une athlète de qualité. Son meilleur temps sur 800 m est de 2'13''. Un chrono d'honnête niveau régional, sans plus. « *Je ne comprends pas pourquoi certaines veulent m'interdire l'accès des stades. Quel est mon crime ? Toutes celles qui protestent savent très bien que je n'ai aucune prétention en matière de compétition. Mes performances sont quelconques. Mais je me battrai jusqu'au bout pour revendiquer haut et fort mon droit à participer à des courses avec d'autres femmes.* » Du côté de la fédération australienne, on se risque maintenant à avancer des arguments en sa faveur. « *A quoi bon l'empêcher de vivre sa passion si rien ne l'interdit dans les règlements ?* » questionnent quelques dirigeants ? ». Les instances de l'IAAF pourraient se prononcer au début de l'été. »

[André Halphen et Alain Cottier.- L'athlète transsexuelle bannie par les australiennes. – *L'Équipe Magazine*, 1992, n° 524, 26 janvier, pp 56-57]

1991 - DÉPISTAGE – IAAF : « montrer vos seins »

① « Un nouveau système de contrôle du sexe sera mis en place à partir des championnats du monde, fin août à Tokyo, vient d'annoncer la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF). L'ancien système, utilisant le prélèvement buccal, a été abandonné. L'IAAF précise qu'il a été prouvé que cette pratique n'est pas valable scientifiquement et qu'elle a causé des problèmes d'éthique. » [L'Équipe, 03.08.1991]

② « Tokyo, septembre 1991. Une athlète française qui vient de se qualifier pour une finale des championnats du monde d'athlétisme est convoquée pour passer un « test de féminité ». Le médecin est une femme qui ne s'embarrasse pas de microscope : « Soulevez votre chemisier. » La vue des seins de l'athlète suffit à convaincre l'examinateur. Cet examen de visu, illustre le conflit qui oppose désormais la toute-puissance Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) et le Comité international olympique (CIO) qui régente les Jeux olympiques sur les tests de féminité. C'est le nombre trop important d'erreurs autant que les questions d'éthique qui ont amené, l'an dernier, l'IAAF à refuser désormais tout test. L'ancien « chromosomique », comme le nouveau « génétique ». Et c'est ainsi que certains participants aux championnats du monde de Tokyo, tirées au sort, ont dû subir le test du « chemisier levé ». L'IAAF a également fait savoir au CIO qu'elle n'entendait plus, dès les Jeux de Barcelone, faire passer à ses athlètes les tests exigés par le CIO. Réponse toute jésuite du CIO, par la voix d'Alexandre de Mérode, le président de la commission médicale : les athlètes que l'IAAF reconnaît comme des femmes seront considérées comme telles par le CIO.

Mais si l'athlétisme est le sport olympique n° 1, il n'est pas la seule discipline et, autant pour les Jeux d'hiver d'Albertville que pour ceux d'été de Barcelone, le CIO semble tenir encore à la généralisation des nouveaux tests. Pour cette instance, un homme qui concourt contre des femmes viole le principe de l'égalité des chances. Le CIO le considère comme un tricheur au même titre que ceux et celles qui s'adonnent au dopage. Les laboratoires français et espagnol qui effectueront les tests sont donc déjà désignés. Le coût (environ 3 000 francs par athlète soit 755 euros en 2023) paraît exorbitant. Qu'importe, le CIO reste fidèle à sa ligne de conduite : « *La participation aux Jeux olympiques est libre, dit-on à son siège de Lausanne, ceux qui s'y inscrivent adoptent sa charte et ses règlements... L'engagement vaut consentement.* »

Il est vrai que l'engagement à se soumettre aux tests de féminité figure aussi bien dans la charte olympique que dans le guide médical du CIO. Mais, rétorquent certains, il faudrait désormais un engagement spécifique sur les tests génétiques... « *On préférerait que l'argent réservé à ces tests soit consacré à lutter contre le dopage* », affirme l'athlète qui a soulevé son chemisier. »

[Liberation, 28.01.1992]

1992 - DÉPISTAGE – Albertville (France) : nouveau test portant sur le chromosome Y

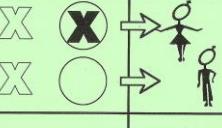
① « Les athlètes féminines des Jeux olympiques sont-elles bien des femmes ?

Le test de « féminité » mis au point par la société française Bioprobe Systems lèvera tous les doutes. Saviez-vous qu'en 1964, à Tokyo, 27 % des femmes n'en étaient pas ?

Ce qui différencie la femme de l'homme ? La paire de chromosomes sexuels XX. Certains ? Pas toujours. C'est oublier les XXY, XXYY, les femmes XY... La skieuse autrichienne Erika Shinegger, médaille d'or aux championnats du monde de ski à Portillo en 1966, est devenue M. Erik Shinegger, et ce cas n'est pas isolé. Depuis 1968, le comité des Jeux olympiques vérifie la présence du corpuscule de Barr, l'un des deux chromosomes X présents chez la femme sous forme compactée dans les cellules de la muqueuse jugale. Un progrès incontestable, mais ce test, fiable à 80 % ne dépiste pas les hommes XX ou XXY, ou accuse les femmes XO d'usurper leur identité.

Ce sont des régions spécifiques du chromosome Y qui définissent la masculinité. Ces séquences portées par le chromosome Y, amplifiées in vitro, peuvent être visualisées après électrophorèse sur gel d'agarose. Elles n'existent chez aucune « vraie » femme. Quelques heures suffisent pour pratiquer cet examen à partir des cellules de la muqueuse buccale, ce qui permet d'obéir aux grands principes des examens médicaux au cours des jeux : pas de contrôle direct du sexe, pas de prélèvement sanguin. Le Dr Rosine Onclercq (Bioprobe Systems) a mis ce test au point et il sera utilisé par le laboratoire de biochimie de l'hôpital de Chambéry (Dr Bernard Dingeon), avec l'appui du Dr Patrick Schamasch, directeur délégué à la santé du comité des Jeux olympiques. Sept cents femmes vont participer aux Jeux olympiques d'hiver. Quatre cents ont déjà été testées au cours d'épreuves antérieures par la recherche du corpuscule de Barr et sont exclues de ce contrôle d'un type nouveau par décision des autorités des Jeux. Trois cents jeunes athlètes vont donc subir cet examen peu invasif, mais qui pourra se révéler lourd de conséquences. En effet, les anomalies génétiques visées sont le plus souvent ignorées des porteuses. Le risque d'être une femme XY n'est que de 1/50 000, celui d'être un sujet mâle XXY de 1/700, mais les athlètes qui vont être testées début février obéissent-elles aux lois de la « population générale » ? »

[Le Généraliste, 17.09.1991]

Tests de féminité		
	Test du CIO	Conclusions
1968	corpuscule de Barr	
1992	gene SRY	

Pour manque de fiabilité, les deux tests ont été abandonnés depuis 1984 et 1996

2 22 chercheurs français dénoncent la dérive sur le plan de l'éthique

« A deux semaines de l'ouverture des JO d'Albertville, la polémique sur les tests génétiques des athlètes féminines (*Libération* du 13 novembre 1991) est en passe de devenir une affaire d'état. Vingt-deux scientifiques français de renommée internationale - dont deux prix Nobel (Jean Dausset et François Jacob) - ont lancé le débat, hier, en France. Ils dénoncent, dans une pétition, la décision du Comité international olympique (CIO) d'utiliser un test génétique pour débusquer les « fraudes sur le sexe ». Les chercheurs qualifient cette décision d'**« erreur scientifique qui serait aussi un grave précédent et une inquiétante dérive sur le plan de l'éthique.** » Et « *soliciter, si nécessaire, l'intervention des autorités de l'état* » pour éviter qu'elle ne soit commise.

De fait, les différents ministères concernés devraient se prononcer en début de semaine sur cette affaire. Tandis que le *Comité national consultatif d'éthique* et le *Conseil national de l'ordre des médecins* recevront, mardi, leur avis.

C'est à Barcelone, en novembre dernier, qu'a éclaté la polémique sur « le sexe des athlètes ». Xavier Estivill, éminent généticien, rejette alors la proposition qui lui est adressée par le CIO : celui-ci lui demande de soumettre les athlètes féminines à un test génétique mis au point par une société française, *Bioprobe*. Depuis 1968, le CIO soumet les athlètes à un test génétique assez archaïque, dit « du corpuscule de Barr », pour confondre les fraudeurs. La procédure, bien que peu fiable (30 % de faux positifs), passe alors inaperçue, d'autant plus que le CIO opère très discrètement, sans publier de statistiques sur les athlètes exclus. En revanche, le test que le CIO s'apprête à pratiquer appartient à la nouvelle génération des tests génétiques qui permettent de diagnostiquer des maladies héréditaires. En effet, le test de *Bioprobe* est fondé sur de très récentes découvertes en génétiques. Il permettrait de repérer l'existence du « gène de masculinisation », porté par le chromosome Y (spécifique des hommes) et normalement absent chez les femmes.

« Normalement », car certaines femmes ont un chromosome Y et portent ce gène, mais « neutralisé » par une mutation... « *Le test sur le chromosome Y ne saurait donc apporter de certitude*, nous déclarait en novembre, Xavier Estivill. *En outre, les athlètes viennent aux JO pour le sport, et non pour une consultation génétique qui leur révélerait une anomalie* »

Son indignation était bientôt relayée par une pétition de huit généticiens étrangers, publiée le 2 janvier dans la revue scientifique britannique *Nature*.

En France, c'est également sur le plan scientifique et éthique que les chercheurs attaquent la décision du CIO, avec de nouveaux arguments. « *L'avantage conféré par le sexe masculin au niveau sportif est hormonal : les hormones mâles provoquent un développement musculaire augmentant les performances de l'individu* », écrivent les scientifiques français. Or le gène détecté par le test ne commande pas directement la production d'hormone mâle ; celle-ci dépend également d'autres mécanismes génétiques, expliquent-ils en substance. « *Ce test procède donc d'une importante confusion sur le plan médical et scientifique.* »

Poursuivant sur le plan éthique, les pétitionnaires ajoutent que « *cette pratique renvoie à la définition de la féminité, qui en aucun cas ne peut être ramenée à un simple déterminant génétique.* ». Cet appel, par lequel des généticiens se prononcent pour la première fois, en France, sur l'utilisation de leurs travaux, trouvera-t-il un écho auprès du CIO ? Hier, au siège de l'organisation à Lausanne, on affirmait toujours miser sur l'arme génétique.

Les pétitionnaires : Philippe Berta, André Boué, Marie-Louise Briard, Daniel Cohen, Jean Dausset, Josué Feingold, Marc Fellous, Jean Freizal, Michel Goosens, François Gros, François Jacob, Bertrand Jordan, Nathalie Joso, Claudine Junien, Axel Kahn, Jean-Claude Kaplan, Jean-Louis Mandel, Jean-François Mattéi, Arnold Munich, Christine Petit, Alain Pompidou, Jean Weissenbach. »

③ La contestation de la Commission nationale d'éthique (CNE)

Texte de Robert Parienté, journaliste à *L'Equipe* : « A moins de deux semaines de l'ouverture des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville, un groupe d'éménents chercheurs et généticiens français, dont les Pr François Jacob et Jean Dausset, prix Nobel, mettent en cause les contrôles de féminité imposés par la charte olympique, au risque de créer une ambiguïté très dommageable pour les compétitions.

Leur violente attaque, qui sera véhiculée aujourd'hui par la *Commission nationale d'éthique* (CNE), présidée par le Pr Jean Bernard, tient aux arguments suivants : « *Le test, mis au point pour détecter les fraudes sur le sexe chez les concurrentes, procède d'une importante confusion sur le plan médical et constitue un véritable défi sur le plan éthique.* » Les chercheurs « *soliciterent, si nécessaire, les autorités de l'Etat* » ; ils affirment que « *son caractère contraignant constitue une agression à l'égard des femmes, violent... même la Constitution française.* » Les scientifiques demandent donc aux autorités sportives de renoncer à leur décision. Le test mis au point par le laboratoire français *Bioprobe*, retenu par le CIO en 1991, à la suite d'un appel d'offres, est basé sur la recherche génétique du chromosome Y, déterminant la masculinité. Auparavant, les tests portaient sur la recherche, dans les cellules de la muqueuse buccale, des chromosomes XX (dits corpuscules de Barr), déterminant les caractères féminins. **Les mailles du filet ayant été estimées trop larges (la marge d'erreur était de l'ordre de 30), la commission médicale du CIO a retenu un contrôle estimé plus performant et moins contraignant pour les femmes.**

Selon les statistiques établies, l'anomalie chromosomique XY chez la femme est très rare : elle est de l'ordre d'un cas sur 50 000. Les chercheurs, opposés à ce test, répondent que certaines femmes possèdent le gène Y, totalement inactif, et que chez d'autres il est présent et fonctionnel, mais ne détermine pas directement la production d'hormone mâle améliorant les performances de l'individu. D'où, selon eux, la dissociation du sexe génétique et du sexe hormonal.

Cependant, pour les spécialistes du CIO, la révélation d'un chromosome Y chez une femme n'exclurait pas des recherches complémentaires qui permettraient de confirmer ou d'infirmer un test. Certains médecins, très au fait de l'évolution du sport, tel le docteur Jean-Pierre de Mondenard, rappellent qu'aucun système de détection n'est parfait et qu'avant 1968, on s'en tenait à des contrôles cliniques extérieurs, très gênants et sans signification scientifique. **On a pu estimer que soixante pour cent des records mondiaux féminins établis avant 1967 étaient l'œuvre d'athlètes intersexués.**

Pour le prince Alexandre de Mérode, président de la Commission médicale du CIO depuis 1967, il s'agit là d'une querelle sans fondement éthique : « *La confidentialité demeure, en effet, totale ; elle est garantie par la charte olympique. Les instances sportives et les athlètes ont bien compris quelle était notre démarche. Nous ne cherchons pas à déstabiliser des individus et nous n'éliminons personne sur des tests chimiques. Nous souhaitons au contraire aider et, éventuellement, soigner. Les tests ont d'ailleurs commencé à Albertville sans problème et sans réticence.* » L'affaire a mobilisé les instances ministérielles françaises (santé, sport, délégation interministérielle des JO) pour aboutir à un communiqué qui alerte le CIO sur les réserves exprimées par le comité national d'éthique, mais qui confirme l'application de la charte olympique, découlant de l'attribution des JO à Albertville. « *Quand on signe un contrat, on en respecte intégralement les termes* », déclare un haut responsable. Le prince de Mérode a d'ailleurs répondu plus haut aux trois points soulevés par Frédérique Bredin et Bruno Durieux : « *Libre consentement des athlètes (qui souhaitent qu'on élimine les cas douteux) ; confidentialité stricte des résultats des examens ; recours en cas de doute à des examens complémentaires incontestables.* »

Il est cependant permis de s'étonner que le comité d'éthique et l'ordre des médecins n'aient pas fait preuve d'autant de zèle à propos du dopage et, notamment, des recharges hormonales et des thérapeutiques de substitution prescrites publiquement par certains médecins français. »

[*L'Équipe*, 28.01.1992]

④ Le CNOM est contre

« *Le Comité National de l'Ordre des médecins (CNOM) et le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) ont adopté la même position et alerté les autorités compétentes sur les problèmes médicaux, éthiques et juridiques que posent les « tests de féminité ».* Lors d'une conférence commune avec le CCNE, le Président de l'Ordre a notamment déclaré : « *Le diagnostic de sexe est un acte médical justifié par une indication médicale ; il doit se pratiquer dans l'intimité de la*

consultation médicale. Au cours de ce diagnostic fort complexe doivent être pris en compte le sexe génétique, gonadique, phénotypique et le comportement de la personne. »

Soulignant que la procédure utilisée pour ce test risquait de mettre à mal le secret médical, il a rappelé que « *le secret médical couvre tout ce qui est venu à la connaissance du médecin* ». Celui-ci devant impérativement « *veiller à ce que les personnes qui l'assistent dans son travail se conforment à cette obligation* ». Contrairement à ce que l'on croit trop souvent, ce test génétique moléculaire dévoile infiniment plus d'éléments d'intimité de la personne que le test de Barr, et se révèle beaucoup plus indiscret même qu'un examen gynécologique pratiqué par une gynécologue, malgré ce que l'on a laissé croire aux jeunes femmes -parfois mineures- auxquelles on l'a proposé, a précisé le président Louis René. Le Conseil National de l'Ordre et le Comité d'éthique ont mis en doute le caractère « *libre et éclairé* » du consentement des concurrentes aux Jeux olympiques et s'est inquiété des « *retentissements psychologiques graves* » que pouvait avoir une révélation d'anomalies jusqu'alors totalement ignorées des intéressées. « *A-t-on le droit de révéler, en dehors de tout problème de santé ou de toute demande judiciaire, des informations particulièrement traumatisantes à des personnes sereines dans l'ignorance de ces caractéristiques inhabituelles ?* » s'est interrogé le Dr Louis René, qui estime que cette pratique est la porte ouverte « *à toutes les dérives et se révèle discriminatoire à l'égard des femmes.* »

[Bulletin de l'Ordre des médecins, 1992, n° 2, février]

❸ Albertville : 557 tests de féminité

« 557 contrôles de féminité ont été effectuées avant la participation des athlètes féminines aux Jeux olympiques d'Albertville. Le Dr Bernard Dingeon, qui a pratiqué ces tests, estime que « *cela n'a posé aucun problème aux athlètes* ». Certaines concurrentes, qui avaient oublié l'attestation délivrée au cours des Jeux de Calgary, se sont soumises également de bonne grâce à l'examen réglementaire. »

[Le Quotidien du Médecin, 25.02.1992]

1992 – JEUX de BARCELONE – Contrôle de la masculinité : deux gènes au rapport, le SRY et le DYZ1

Texte des Prs Jean Hazard et Léon Perlemuter, deux endocrinologues de renom :

« Champion ou championne olympique ?

Une des préoccupations majeures des organisateurs des Jeux olympiques consiste à classer les athlètes en deux sexes bien définis : homme ou femme. La première vérification du sexe date des Jeux de Mexico en 1968. Cris et larmes sont la conséquence de résultats ambigus. Quant aux méthodes employées, elles sont à l'origine de contestations véhémentes. Depuis cette époque, le fameux CIO (Comité international olympique) utilise la biologie moléculaire pour déterminer le sexe; il suffit pour cela de disposer d'une toute petite quantité d'ADN de quelques cellules qu'on multiplie ensuite pour les analyser à loisir. Cette technique permet de détecter la structure du chromosome Y. Aux Jeux olympiques de Barcelone, en 1992, deux gènes spécifiques du chromosome Y ont été choisis pour déterminer le sexe : le SRY, vulgairement appelé « *sex determining region Y chromosome* », et le DYZ1. Quelques cellules ont été recueillies en grattant l'intérieur de la joue; parmi 2406 candidates, 11 étaient positives pour le DYZ1 et 5 pour le SRY. Ces cinq femmes ont été convoquées pour être examinées. L'une d'entre elles a refusé et les autres avaient un aspect parfaitement féminin. On ignore si elles ont été admises à concourir. **L'être humain n'est jamais totalement homme ou femme à 100 %.** L'aboutissement sexuel, en effet, est le résultat d'un chemin programmé et parsemé de difficultés. Le sexe chromosomique détermine le développement dans le sens de l'ovaire ou du testicule; ces glandes sécrètent des hormones qui agissent sur les cellules à condition que celles-ci les reconnaissent et les acceptent. Pour cela, des récepteurs capables de transporter et de transformer les hormones en produits actifs sont nécessaires; si le fonctionnement d'une seule des étapes de l'action hormonale est imparfait, l'épanouissement de la sexualité ne peut pas être normal tant au plan physiologique que psychologique.

Dans cet équilibre, à la fois brutal et subtil, intervient également le conditionnement psychologique dont on dit qu'il réalise un véritable « sexe psychologique» masculin ou féminin. L'Histoire est encore en marche et nous réserve sûrement quelques surprises. Ainsi l'avenir dira si l'homosexualité est ou non en rapport avec une anomalie des récepteurs cérébraux à l'hormone mâle ! »

[in « L'homme hormonal ». – Vanves (92), éd. Hazan, 1995. – 446 p (pp 184-185)]

1992 - VOILE – Florence Lebrun (France) : même les mères de famille

• Née le 24 mars 1959.

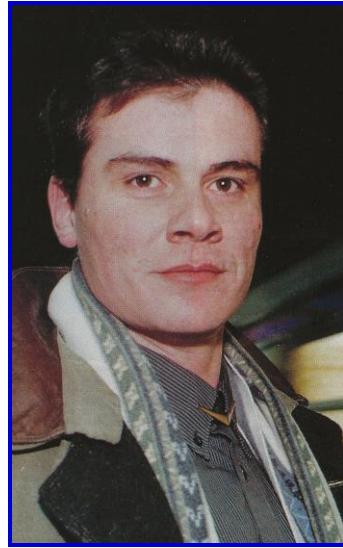
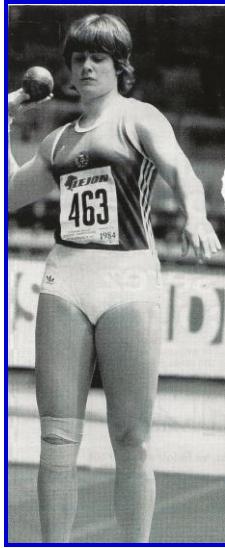
Spécialiste de l'épreuve de voile 470 par équipe, a participé à trois olympiades : 1988 (8^e), 1992 (6^e), 1996 (15^e). « *Un mois après avoir donné naissance à un fils, les médecins du Comité olympique français m'ont obligé à passer des tests pour prouver ma féminité.* »

[Sport Magazine, 06.08.1992]

1995 - ATHLÉTISME – Heidi Krieger (République démocratique allemande - Rda) : bonjour Monsieur Andreas !

« Heidi Krieger, championne d'Europe du poids en 1986, anabolisée avec, entre autres, les fameuses pilules bleues (Oral-Turinabol®) pour atteindre la plus haute marche du podium, doit se résoudre à changer de sexe en 1995 et prend le prénom d'Andreas. »

[Agence France-Presse, 05.03.2003]



Heidi Krieger devenu Andreas – “Dopage : le pouvoir des pilules bleues”
L'Equipe Magazine 1998, n° 824, 24 janvier, pp 12-13

1995 - ATHLÉTISME (sprint) – Nancy Navalta (Philippine) : pas d'accord avec les médecins

« Depuis le 8 mars (journée internationale de la femme), Nancy Navalta, sprinteuse philippine de dix-sept ans et d'avenir, clame la certitude de sa féminité tandis que les tests médicaux indiquerait plutôt son appartenance à l'autre sexe. La situation a créé un pataquès au sein de la Fédération philippine d'athlétisme qui soutient mordicus les revendications de Nancy à la féminité. Le patron de l'athlétisme local, Go Ten Kok, a accordé un soutien sans faille à la minuscule (1,49 m) sprinteuse qui avait remporté récemment les 100 et 200 m aux Jeux philippins. Les médecins sportifs sont également formels, mais en sens inverse. A suivre... »

[L'Equipe, 22.03.1995]

1996 - JUDO – Mlle X : femme malgré des testicules

« Le syndrome du testicule féminisant, ou insensibilité aux androgènes (*) n'empêche pas l'individu de se présenter aux Jeux olympiques en tant que femme. C'est le cas de la jeune judoka X... : récemment opérée de ses testicules intra-abdominaux, elle possède bien le gène SRY des hommes, mais ne retire aucun « avantage » physique en compétition de cette présence. **Elle est en effet insensible aux androgènes circulants.** Cette situation n'est pas exceptionnelle, puisqu'elle concerne une femme sur 500 à 600. Stériles, ces femmes concourent naturellement en tant que telles, une fois que des experts ont examiné leur cas. Les discussions concernant l'intérêt du dépistage du SRY ne sont pas closes. La découverte de ce gène peut entraîner des désordres psychologiques chez certaines jeunes femmes qui apprennent brutalement cette particularité. »

(*) (JAMA, 07.07.1996)

[Le Généraliste, 01.10.1996]

1996 - VOLLEY-BALL – Patrice Horovitz (France) : la revanche des orphelins

Texte du journaliste scientifique Patrice Horovitz : « Dans la considération du sexe, des critères biologiques s'associent à des éléments de type culturel et ce n'est peut-être pas un hasard si les premiers boxeurs transsexuels sont apparus en Thaïlande, un pays où il existe plusieurs légendes qui mettent en scène des femmes qui s'évadent des rôles traditionnellement dévolus à leur sexe, notamment pour partir à la guerre. A l'inverse, on rencontre pas mal des « katoeys », c'est-à-dire des hommes qui vivent et s'habillent comme des femmes. Il y a quasiment une tradition d'un troisième sexe dans ce pays, ce qui explique que la Thaïlande, comme l'Inde, est plus ouverte aux transsexuels que la plupart des autres nations. Mais cette tolérance a ses limites. Récemment encore, le gouvernement a tenté d'interdire aux katoeys l'entrée d'établissements chargés de former les futurs enseignants. « Nous sommes les orphelins de la société » dit Pia, l'un des personnages du film « Les dames de fer » (Satree Lek) qui relate l'histoire véridique d'une équipe de volley-ball thaïlandaise qui avait remporté en 1996 un tournoi national alors qu'elle n'était composée que de travestis, de transsexuels et d'homos. Les instances sportives avaient alors refusé à cette équipe le droit de représenter le pays dans les compétitions internationales. Mais les joueurs savourent aujourd'hui leur revanche. Le film dont le réalisateur Yongyoot Thongkongthun affirme « qu'il brise tous les tabous », a fait un malheur au début de l'année 2000 en Thaïlande. » [Patrice Horovitz . - La revanche des orphelins. – *Sport et Vie*, 2001, n° 65, mars-avril, p 44]

1998 - BOXE (thaï) – Prinya Kiatbusaba (Thaïlande) : l'homme-femme

❶ Récit du journaliste Guy Roger : « Ce n'est pas un combat de boxe ordinaire qui s'est déroulé l'autre jour dans le *Lumpini Stadium* de Bangkok pour le titre de la catégorie des poids paille (- 47,627 kg), très prisée et très relevée en Asie du Sud-est. Plus de dix mille spectateurs sont venus assister à cette réunion dont la vedette était un certain Prinya Kiatbusaba, plus connu là-bas sous le surnom de « l'homme-femme ». Loin de s'offusquer de sa réputation, Kiatbusaba a toujours revendiqué ses penchants féminins, répétant sans cesse qu'il boxait « pour économiser suffisamment d'argent afin de pouvoir se faire opérer un jour et changer de sexe ». Agé de dix-huit ans, le boxeur thaïlandais a fini par gravir un à un tous les échelons de la catégorie des pailles et s'est qualifié l'autre jour pour les finales nationales, au terme d'un combat dont il fut déclaré vainqueur à l'unanimité des trois juges. Parinya Kiatbusaba, qui fut longuement ovationné après sa victoire, le fut encore bien davantage lorsqu'il revint sur le ring après être allé se changer dans les vestiaires. A la grande surprise des spectateurs, il réapparut fardé et maquillé, lèvres peintes d'un rouge vif et ongles vernis. S'approchant alors de son adversaire, il l'embrassa sur la joue et déclara au micro des journalistes : « Je jouais un peu de ma vie aujourd'hui et je crois avoir fait un bon combat. Je voulais prouver que je frappais aussi fort qu'un vrai homme. » (...) Le prix de cette victoire a rapporté 9 000 dollars à Kiatbusaba. Au comble du bonheur, le nouveau champion a alors déclaré que, sans plus tarder, il allait commencer la chirurgie esthétique : « Je peux lutter contre n'importe qui, mais pas contre mes instincts. Au fond de moi, je suis une femme et je le deviendrai entièrement un jour. » Il espère d'ici à un an, c'est le délai qu'il s'est fixé avant de subir l'opération lui permettant de changer de sexe, décrocher le titre national des poids paille. Et avant de se lancer dans la mode, devenir l'un des transsexuels les plus célèbres de son pays. » [*L'Equipe*, 14.05.1998]

❷ Récit du journaliste scientifique Patrice Horovitz : « *Nong Toum*, tel est le surnom de Prinya Kiatbusaba, est à l'apogée de sa carrière. Dans la foulée, il remportera 20 de ses 22 combats. Sa renommée dépasse même les frontières du pays. Il gagne contre un Australien et un Danois de passage en Thaïlande. Il voyage aussi à Singapour ou au Japon où il remporte quelques victoires (...) Quoi qu'il en soit, *Nong Toum* amassa de l'argent, il a pu acheter une maison à ses parents et à 18 ans, réaliser son rêve : changer de sexe. Pour l'opération, il lui fallait d'abord obtenir l'autorisation de ses parents qui n'étaient pas vraiment enchantés à la perspective de voir leur fils transformé en fille. Devant son insistance, ils finirent toutefois par céder. Les médecins se montrèrent réticents. Plus exactement, ils veulent être sûr que *Nong Toum* ne regrette pas la disparition irréversible de ses attributs masculins. « Le patient doit refuser son pénis » dit le docteur Greechart. Par exemple, il doit totalement assumer son choix et s'habiller en femme avant même l'opération. On mène alors une véritable enquête de motivation où chaque détail revêt une importance énorme. Or *Nong Toum* portait des pantalons lors de son premier entretien. Autre détail important : le traitement implique de

prendre des hormones féminisantes plusieurs mois avant l'intervention. Or, c'est incompatible avec la poursuite du métier de boxeur : « *La force reste intacte*, explique le docteur Greechart, *mais la prise d'hormones tend à éroder un certain punch* ». Il faut dire qu'à ce moment-là déjà, la carrière de *Nong Toum* avait pris un tour frivole. Beaucoup de démonstrations, peu de véritables combats. De fait, sous l'influence des hormones, sa poitrine se mit à gonfler et, lors d'un déplacement au Japon, il demanda l'autorisation de porter un soutien-gorge. Les officiels qui n'avaient jamais rencontré une pareille demande, rechignèrent mais finirent par accepter. L'opération a lieu en décembre 1999 dans un hôpital de Bangkok. Elle marque la fin de la carrière de *Nong Toum*, du moins en Thaïlande. Car, dans ce pays, on interdit aux femmes l'accès à la plupart des stades connus, sous prétexte que leur présence exerce une mauvaise influence sur les boxeurs. *Nong Toum* a caressé un moment l'idée de créer sa propre école de boxe pour finalement se tourner vers tout autre chose. Quelques jours après son opération, faisant preuve d'une étonnante capacité à rebondir, il participait à un concours de beauté pour travestis. Certes, il échoua au premier « round » des éliminatoires. Mais ne se découragea pas. Et à sa deuxième tentative, il remporta un prix. A près avoir été un boxeur redouté, *Nong Toum* évolue désormais dans la peau d'une jeune fille plutôt sexy. Seule reste une voix curieusement masculine qui l'oblige à chanter en play-back sur la scène d'un cabaret gay de Bangkok. *Nong Toum* ne fréquente plus les rings. Mais la relève est assurée avec un autre boxeur thaï de 17 ans, Ahoutaï Senghjampa, surnommé *Janet*. »

[Patrice Horovitz.- Société – Talons aiguilles. – *Sport et Vie*, 2001, n° 65, mars-avril, pp 42-44 (pp 42-43)]

2001 - FOOTBALL – Lyabo Abade (Nigeria) : évincée de la sélection pour avoir échoué aux tests...

« La Nigériane Lyabo Abade, 23 ans, l'une des meilleures footballeuses du monde, qui a été évincée de l'équipe nationale féminine il y a trois ans pour ne pas avoir réussi les tests de féminité, cherche à se faire opérer à l'étranger mais doit pour cela réunir 20 000 dollars. « *Je souhaite que l'opération se fasse à l'étranger car je ne veux pas risquer ma vie au Nigeria* » a-t-elle dit soulignant que de nombreux dons, provenant notamment de ses camarades de l'équipe masculine, lui avaient procuré jusqu'alors le dixième de la somme nécessaire. Meilleure marqueuse du championnat du Nigeria en 1998, avec 30 buts et sélectionnée dans l'équipe nationale, elle faisait l'admiration de nombreux supporters. Mais d'incessantes rumeurs l'obligèrent à faire des confessions « déchirantes » dans un grand quotidien national. Belle femme aux formes généreuses, elle possédait néanmoins une pomme d'Adam visible et un sexe d'homme de très petite taille. « *Née dans un village du sud-est du Nigeria, j'ai été élevée comme une fille et suis devenue femme à part entière avec juste une différence* » a-t-elle dit, soulignant qu'elle voulait rejouer exclusivement avec ses camarades de l'équipe féminine. Depuis son éviction, Lyabo Abade est en charge de l'entraînement d'une équipe de jeunes femmes.

« *L'un de mes amis est actuellement en pourparlers afin que l'opération puisse être réalisée avec succès dans un hôpital des Etats-Unis* » a souligné Lyabo estimant qu'une fois redevenue complètement femme, elle souhaitait devenir la meilleure joueuse du monde. »

[Agence France-Presse, 24.02.2001]

2002 - CYCLISME (VTT) – Michelle Dumaresq (Canada) : l'ex-Michael pose problème

❶ Récit de Gilles Goetghebuer, journaliste scientifique : « Dans un article récent, nous mentionnions que le Comité international olympique avait mis fin au test systématique de féminité par analyse des chromosomes sur la base d'un échantillon de cellules prélevées par petit raclage de la muqueuse buccale. Nous prédisions alors la survenue de nouveaux conflits androgéniques. De fait, la sélection de la Canadienne Michelle Dumaresq dans l'équipe de descente qui participera aux Championnats du monde de VTT à Kaprun en Autriche pose un épineux problème à l'UCI. Il y a six ans, en effet, cette athlète a subi une opération pour changer de sexe. Ses concurrentes sur le circuit se trouvent à présent partagées entre l'envie de faire preuve de l'ouverture d'esprit qui caractérise la discipline et le sentiment d'injustice face à la réalité physiologique qui confère à la championne un avantage sur ses adversaires. « *Quelque chose là-dedans ne me semble pas équitable* » témoignait Sylvie Allen, championne du Canada qui a envoyé une lettre à l'UCI pour qu'elle crée un nouveau classement transgenre ! »

[Gilles Goetghebuer .- Sur le front du dopage : et Mickael devint Michelle .- *Sport et Vie*, 2002, n° 74, septembre-octobre, p 67]

② « Plus récemment, c'est la Canadienne Michelle Dumaresq qui a fait la une des journaux en participant à des compétitions de mountain bike. Anciennement connue sous le prénom Michael, Dumaresq a été opéré(e) en 1996 et a participé aux derniers Championnats du monde de VTT qui se sont déroulés l'an passé en Autriche. Elle a terminé 24^e de l'épreuve de descente [Associated Press, 14.11.2003]

2003 - JEUX OLYMPIQUES – Réglementation des épreuves féminines : désormais la responsabilité du contrôle de féminité est du ressort des fédérations internationales

Depuis 1996, le CIO n'organise plus de contrôle de féminité. Dorénavant, la responsabilité de n'accepter que des femmes authentiques dans les compétitions féminines en incombe aux Fédérations internationales.

2004 - GOLF - Mianne Bagger (Dan-Aus) : la première "trans" sur un green professionnel

« Début Mars, Mianne Bagger est devenue la première transsexuelle dans l'histoire du golf à participer à un tournoi professionnel féminin, à l'Open d'Australie dames à Sydney. Mianne Bagger, 37 ans, d'origine danoise et résidant en Australie depuis 1979, a commencé la pratique du golf à l'âge de huit ans, alors qu'elle était encore un garçon. Après avoir émigré en Australie en 1979, elle a subi une opération chirurgicale pour changer de sexe à 28 ans. La golfeuse a choisi de passer professionnelle l'été dernier. Elle a pu participer à cette épreuve grâce à une invitation des organisateurs de l'Open d'Australie. Elle affirme que depuis son opération, elle est une femme comme les autres, **bien qu'elle admette avoir un taux de testostérone inférieur à la plupart d'entre elles.** « *Tous les règlements m'interdisent de jouer* » a expliqué Mianne Bagger. « *Mon prochain objectif est de faire en sorte que les différentes instances dirigeantes réfléchissent à une révision des règles, en tenant compte de tous les faits liés à la transsexualité et de tout ce que j'ai perdu en puissance et en performance* ».

Plusieurs championnes de golf la soutiennent. Rachel Teske a déclaré qu'elle soutenait l'idée d'un changement (des règles), Karrie Webb lui a souhaité bonne chance. Laura Davies qui avait participé en février dernier à un tournoi masculin, l'Open de Port Stephens, est celle qui la soutient le plus : « *C'est une femme maintenant, laissons-la essayer, bonne chance à elle* ».

Après avoir réalisé 12 au-dessus du par au premier jour, jeudi 4 mars, Bagger a amélioré sa performance au deuxième jour, vendredi, avec 2 au-dessus du par, mais cela ne fut pas suffisant pour lui permettre de passer le cut.

[Agence France-Presse, 05.03.2004]

2004 – JET-SKI – La supercherie de Florence Le Vot

« Elle disait avoir survécu à un cancer, avoir doublé l'héroïne du film « Lara Croft » grâce à ses talents sportifs et racontait volontiers son histoire sur les plateaux de télévision, mais tout était faux : Florence Le Vot révèle aujourd'hui avoir menti pour cacher sa véritable identité. « *Je me suis servie du cancer comme d'un bouclier* » lance Florence, 35 ans, assise à la terrasse d'un café à Biarritz pour raconter à une journaliste de l'Agence France-Presse son étonnante confession parue le jour même dans le quotidien régional Sud-Ouest. Pendant une quinzaine d'années, cette blonde au physique de sportive, souvent à la une de la presse sexy, s'est construite une histoire pour cacher une vérité trop douloureuse à dire : Florence -Geoffroy de son vrai prénom – est née avec la psychologie d'une femme et des organes génitaux masculins. A 24 ans, elle se lance dans une dizaine d'opérations chirurgicales pour devenir une vraie femme, tout en affirmant à son entourage souffrir d'un cancer « *pour justifier ces absences et ne pas perdre mon job. J'avais peur qu'en disant la vérité, le regard des gens change et que leur compassion se transforme en suspicion ou mépris* » se justifie-t-elle maintenant, ajoutant avoir côtoyé à l'époque de nombreux malades du cancer avec « *les mêmes souffrances et le même désarroi* »

Mais ce mensonge dans lequel elle s'enferme, va devenir le point de départ d'une vaste supercherie : dès 2001, elle est sollicitée pour témoigner, en tant que sportive de haut niveau, de sa lutte contre le cancer sur les plateaux de Mireille Dumas et Jean-Luc Delarue et dans l'émission « Zone interdite ». Ses titres de numéro un mondial de jet-ski, décrochés selon elle, entre 1999 et 2001 dans des compétitions de la Fédération internationale de jet free ride (FWA) en font, en effet, un personnage séduisant pour les talk-shows. « *Cela m'a posé un vrai problème de conscience et je n'ai peut-être pas fait le bon choix* » glisse cette femme qui est même devenue une « marraine » de

la Ligue nationale de lutte contre le cancer. Mais Florence a peut-être été trop loin en assurant une partie de la promotion en 2003 du film *Tomb Raider 2* en tant que « doublure » de Lara Croft pour des scènes de jet-ski qu'elle n'a en fait jamais réalisées. Ce nouveau mensonge lui vaut depuis quelques semaines des attaques de la Fédération française de motonautisme, qui conteste également ses titres de championne de jet-ski. Face aux rumeurs grandissantes, les éditions Michel Lafon décident de surseoir à la parution prévue en février de son livre « Le défi de vivre » tandis que Florence finit par tout dévoiler à la presse pour mettre fin à ce qu'elle qualifié de « *traque malsaine et destructrice* ». « *J'ai décidé de parler et de choisir la voie du courage et de la sincérité car ce mensonge ne m'honorait pas* » lâche Florence qui se sent aujourd'hui « *délivrée car j'ai chassé le mensonge.* »

[Agence France-Presse, 15.02.2004]

2004 - JEUX OLYMPIQUES - Réglementation : bientôt ouverts aux transsexuels

« Les athlètes ayant subi des opérations chirurgicales pour changer de sexe auront bientôt le droit de participer aux Jeux olympiques en vertu de nouvelles règles en cours de validation par le Comité international olympique (CIO). Des experts médicaux se sont réunis en Suède le mois dernier (octobre 2003). Ils devraient annoncer leurs décisions au cours des prochaines semaines. « *Il n'y aura pas de discrimination*, a déclaré jeudi 13 novembre à l'*Associated Press* le directeur médical du CIO, Patrick Schamasch. *Le CIO respectera les droits de l'homme.* » Les détails de la nouvelle réglementation ne sont pas encore connus mais Schamasch a précisé que les athlètes transsexuels ne pourraient pas participer aux Jeux olympiques immédiatement après leur opération. « *Il devrait y avoir une période d'inéligibilité*, a dit Schamasch. *Un fois que certaines conditions auront été remplies, l'athlète sera alors autorisé à concourir avec (les athlètes de) son nouveau sexe.* » La durée exacte de la période d'inéligibilité n'a pas été déterminée mais Schamasch a expliqué que les responsables médicaux voulaient s'assurer de la disparition des effets secondaires des thérapies hormonales avant de donner leur aval aux sportifs. Schamasch a ajouté qu'il ne savait pas si des transsexuels comptaient participer aux JO d'Athènes l'été prochain mais que plusieurs fédérations internationales avaient fait appel au CIO pour obtenir des conseils en la matière. Certains experts ont cependant estimé que les transsexuels hommes devenus femmes seraient avantage physiquement par rapport aux autres femmes. Les hommes ont en effet un niveau de testostérone plus élevé, de plus grandes capacités cardiaques et pulmonaires et un rapport muscle/graisse plus avantageux. Mais les médecins considèrent que le niveau de testostérone et la masse musculaire diminuent après les traitements hormonaux et une opération chirurgicale. »

[Associated Press, 14.11.2003]

2005 – ATHLÉTISME – Samukeliso Sithole (Zimbabwe) : usurpation d'identité

« Une jeune athlète zimbabwéenne ayant remporté plusieurs compétitions en Afrique a été arrêtée pour usurpation d'identité après qu'elle s'est révélée être un garçon. Samukeliso Sithole, 17 ans, a été dénoncé par une amie, furieuse de le/la voir en compagnie d'un homme. L'athlète maintient qu'il est de sexe féminin, en dépit de l'avis d'un médecin qui l'a examiné. L'athlète a expliqué être né androgyne et avoir été traité par un guérisseur à l'aide de plantes qui ont fait de lui une femme. Mais ses organes génitaux masculins sont « ressortis » parce que : « *Mes parents n'ont jamais payé la totalité des honoraires du guérisseur* ». »

[Libération, 10.02.2005]

2008 – FLÉCHETTES – Melanie Parthow (Gbr) : sa présence en tant qu'ex-homme entraîne l'exclusion de son équipe

« Angleterre - L'équipe de fléchettes des *Colliers B* affirme qu'elle a été écartée de la *Cheslyn Hay women's league* car l'une de ses membres, Melanie Partlow, était autrefois un homme. La raison officielle avancée pour expliquer cette exclusion est que l'équipe des *Colliers B* se serait moquée des autres équipes participantes en des termes peu convenables. Un des organisateurs de la compétition aurait cependant déclaré : "Plusieurs femmes trouvent vraiment [Melanie] rebutante." Mme Partlow, 57 ans, est membre des *Colliers B* depuis 2 ans et a déjà permis à son équipe de remporter plusieurs trophées. Pour la capitaine de l'équipe, Leanne Gardiner,

29 ans : "Le préjudice envers Melanie est manifeste. On nous a dit qu'il y avait eu un vote à l'issue duquel 10 des 12 équipes de la league ont annoncé qu'elles refusaient de nous voir participer. Pour nous, il est clair que cette décision vise Melanie. C'est révoltant." »
[Zigonet, 21.09.2008]

2008 – GOLF – Lana Lawless (Usa) – Championne du monde du long-drive alors qu'avant son opération en 2005, elle était un policier spécialisé dans la lutte contre les gangs

Texte de la rédaction du *Monde* : « Lana Lawless est une personnalité remarquable dans le petit monde du long-drive, une discipline golfique qui consiste à envoyer sa balle le plus loin possible. D'abord parce qu'elle en est une des plus illustres représentantes, qui a remporté en 2008 le championnat du monde avec un coup parti à 254 yards (232 mètres). Ensuite parce que Lana Lawless n'a pas toujours été une femme. Elle l'est devenue grâce à la chirurgie en 2005. Aujourd'hui, elle s'estime victime d'une discrimination, ne pouvant s'inscrire aux championnats du monde de la discipline depuis un changement de règlement qui stipule que, pour concourir, une femme doit être née femme. Déterminée à défendre ses droits, elle a décidé, explique le *New York Times*, de poursuivre la Ligue américaine de golf féminin (LPGA) ainsi que l'organisation Long Drivers of America, en charge des championnats du monde, et ses sponsors. La plainte a été déposée à San Francisco. Estimant que les dispositions appliquées par la fédération de golf sont contraires aux lois en vigueur en Californie, Lana Lawless tente de faire interdire les tournois LGPA dans l'Etat tant que ce règlement ne sera pas modifié. Elle réclame également une réparation financière pour le préjudice subi.

L'EXEMPLE DU CIO

Les collectifs transgenres soutiennent évidemment la démarche de la championne de long-drive, aujourd'hui âgée de 57 ans, rappelant que, dans d'autres sports ou d'autres fédérations, des sportifs comme Lana Lawless ont aujourd'hui leur place. Dès 2004, le Comité international olympique leur a autorisé l'accès à ses compétitions. En 2008, le titre mondial de la golfeuse américaine avait attiré sur elle les regards. Sollicitée par les médias, elle avait expliqué qu'elle avait été sa vie avant son opération. Celle d'un policier travaillant dans la lutte contre les gangs à Rialto (Californie), et dont nul n'aurait imaginé qu'il puisse décider de changer de sexe. Celle d'un homme marié, aussi, qui n'a pas eu d'enfants et qui déjà pratiquait régulièrement le golf. En 2006, après son opération, elle découvre le long-drive et décroche le titre deux ans plus tard.

LE DÉBAT SUR LA PLACE DES SPORTIFS TRANSGENRES

Déjà à l'époque, son ascension fulgurante interroge et elle doit se défendre d'être avantagée par sa naissance. "J'ai perdu de la masse musculaire. Le traitement que j'ai suivi bloque la production de testostérone. Les muscles sont rapidement atrophiés. En sept mois, je suis passé d'un poids de 110 kilos à moins de 90 kilos", expliqua-t-elle à la chaîne Fox. Tout juste si elle ne s'excuse pas d'avoir remporté le titre mondial : "Si j'ai gagné, c'est grâce au vent." »
[Le Monde.fr, 13.10.2010]

2014 – MMA – Fallon Fox (Usa) – Combattante MMA transgenre féminin inflige à son adversaire Tamikka Brents une fracture de l'orbite.

Texte du site *Dpafactcheck* : « Au cours de sa carrière de deux ans, Fallon Fox a infligé une seule fois une fracture de l'orbite à une de ses adversaires. Il s'agit de Tamikka Brents, lors d'un combat en 2014. Ces fractures, qui touchent la cavité osseuse au niveau des yeux, peuvent être le résultat d'un coup sévère porté au visage. Les blessures de ce type ne sont pas rares dans la pratique du MMA, un sport de combat qui autorise les participants à utiliser différentes techniques d'arts martiaux. Plusieurs exemples de combattantes souffrant de fractures de l'orbite existent, et n'ont rien à voir avec Fallon Fox. Cette dernière s'est affichée en tant que femme trans en 2013, ce qui a conduit à de nombreux débats et remarques transphobes. En 2020, un article lui étant consacré la décrivait comme « l'athlète la plus courageuse de l'histoire ». C'est à cette époque que sont apparues les fausses allégations selon lesquelles Fallon Fox auraient brisé le crâne de deux de ses adversaires, et qui circulent encore aujourd'hui malgré sa retraite. Dans un tweet en 2021, l'ancienne athlète avait tenté de faire taire les rumeurs en précisant : « (Je) n'ai jamais cassé le crâne de quelqu'un. C'est une fracture de l'orbite ! »
[Dpafactcheck, 01.05.2023]

2016 - ATHLÉTISME - JO de Rio de Janeiro : les trois premières du 800 m sont des

hyperandrogènes

- 1^{re} : Caster Semenya (Afrique du Sud)
- 2^e : Francine Niyonsaba (Burundi)
- 3^e : Margaret Wambui (Kenya)

2018 - BOXE (anglaise) - Patricio Manuel (Usa), premier boxeur femme transgenre homme à disputer un combat professionnel

« Boxe. Patricio Manuel, premier boxeur transgenre à disputer un combat professionnel

L'Américain Patricio Manuel est devenu samedi à Indio (Californie) le premier boxeur transgenre à disputer, et à remporter, un combat professionnel aux Etats-Unis. Manuel, 33 ans, a battu le Mexicain Hugo Aguilar aux points à l'issue de quatre reprises, dans la catégorie des super-plumes. "Je ne changerais pour rien au monde tout ce que j'ai dû faire pour en arriver là, cela valait le coup, car je suis maintenant un boxeur professionnel", a-t-il déclaré, selon des propos rapportés par le quotidien *Los Angeles Times*. Manuel avait tenté de décrocher sa qualification pour le tournoi de boxe féminine des JO 2012 de Londres. Mais une blessure à une épaule l'avait empêchée de participer aux sélections américaines. Il avait ensuite débuté le processus de transition avec traitement hormonal et chirurgie de réattribution sexuelle, mais il lui a fallu attendre 2016 pour obtenir une licence de boxeur professionnel. Son premier adversaire, Aguilar, a découvert deux jours avant leur duel le parcours de Manuel. "J'ai beaucoup de respect pour ce qu'il a fait, cela ne change rien pour moi, quand on est sur un ring, on veut tous les deux la même chose, la victoire", a-t-il déclaré au *Los Angeles Times*. »

[Ouest-France/AFP - 09.12.2018]

2018 – FOOTBALL AUSTRALIEN – Callum/Hannah Mouncey : du hand en tant qu'homme au foot australien (proche du rugby) en tant que femme ça coince

« En 2016, il s'appelait Callum Mouncey et faisait partie de l'équipe de handball australienne. Aujourd'hui, il a changé de sport et de... sexe, puisqu'elle pratique le football australien et se nomme désormais Hannah Mouncey (28 ans). Après avoir été déclaré inéligible pour le Championnat de 2018, elle souhaitait être candidate à la draft de l'AFL (association de foot australien) en 2019 mais elle a renoncé, en dénonçant la discrimination dont elle a été victime : "Ils ont tout fait pour me décourager. Mais, à la fin, tout ce qui a été fait en coulisses contre moi sortira. Et cela donnera une image très triste d'une organisation sans leadership qui ne pense qu'à son image." »

[L'Equipe, 11.09.2018]